



Regroupement familiale (les conditions pour accepter de regroupem

Par **Bolbol**, le **01/07/2010** à **19:26**

Bonjour,

Je suis tunisien et je veux faire un regroupement familiale pour ramener ma femme (Tunisienne), et j'habite dans un appartement de 25m², ma question est ce que j'ai le droit ou est ce qu'il est suffisant de mettre dans le dossier de regroupement familiale que 6 ou 7 derniers fiches de paies (note : mon salaire brut est 3000€ et 2250€ Net) ?, en fait moi je pose cette question parce que L'OFII demande 12 fiches de paies.

Merci bien d'avance.

Cordialement.